

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 janvier 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Tombé

N° AS609

AMENDEMENT

présenté par

M. Bentz, Mme Hamelet, Mme Mélin, Mme Dogor-Such, Mme Bamana, Mme Loir, M. Muller,
M. Renault, M. Odoul, Mme Pollet, M. Casterman et M. Frappé

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« substance »,

insérer le mot :

« non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.